



# FLASH INFO

## PASSAGES EN LOCATION-GERANCE

CARREFOUR GROUPE

### LES CONSÉQUENCES SOCIALES POUR LES SALARIÉS !



Grève le 24 avril à Carrefour Lomme

**C**arrefour voudrait faire croire que les effets du passage en location-gérance des salariés sont minimes, qu'il s'agit juste d'un « mode de gestion » de ces magasins comme les autres... Quel cynisme !

Début avril, comme nous l'avions prévu, le groupe a annoncé la cession de **47 magasins** à des repreneurs (37 Market et 10 hypers) ce qui concerne **3 486 salariés**.

Depuis le début du plan de transformation d'Alexandre Bompard, l'entreprise a dépassé le seuil des **10 000 salariés ainsi transférés** ! On comprend pourquoi Carrefour souhaite minimiser les conséquences sociales...

Pourtant, ces conséquences sont bien réelles et nous en livrons quelques exemples dans le cadre à droite. À cette somme moyenne de **2 300 € de perte sur une année**, il faut y ajouter la disparition des accords d'entreprise et de leurs dispositions au bout de **15 mois**. Heureusement, la Cfdt a négocié en 2018 un accord (clause sociale) qui **maintient certains avantages**. Récemment encore, nous avons également obtenu un dispositif de congé de fin de carrière...

**Cependant** notre objectif et notre combat restent clairs : **nous demandons à Carrefour de neutraliser l'ensemble des pertes subies par les salariés lors du passage en location-gérance !**

### Chiffrage partiel des pertes

Sauf exception, les primes d'**intéressement** et de **participation** disparaissent dès la 2<sup>ème</sup> année. **Donc :**

Intéressement : - 376 € (hypers) } **Moyenne 724 €**  
- 1072 € (Market)

Participation : - **824 €** (moyenne 2021)

Soit **1 548 €** pour un niveau IIB (moyenne hyper/super) ! On assiste aussi à une remise en cause des règles d'attribution des **tickets restaurant** soit une perte que nous évaluons en moyenne à **281 €**.

Quant à la mutuelle (maladie/prévoyance), il faut déboursier **15 €** de plus par mois pour la couverture maximale (avec des remboursements inférieures). Cela représente donc en moyenne **150 € par an**.

Dans les hypermarchés, la **6<sup>ème</sup> semaine de repos supplémentaire** disparaît ! Celle-ci pouvait être payée, elle représentait en moyenne **321 €**.

Bien sûr ce n'est qu'une estimation basse puisqu'il faut y ajouter : la baisse de la **remise sur achats**, la suppression des **abondements** sur les Plans d'Épargne et de Retraite ; les baisses des majorations des **heures de nuit** et du **travail du dimanche**, la suppression du **CESU**, les **carences**, les journées **pour enfants malades** etc...

On arrive donc **au moins** à une perte de

# -2 300 €